



Indivision et location meublée de tourisme

Par **xwlrp**, le **06/01/2017** à **13:08**

Bonjour,

J'ai une question concernant l'achat (en indivision) d'un bien immobilier. Je souhaite faire l'acquisition d'un bien afin de le proposer sur des plateformes telles qu'airbnb ou abritel avec un ami. Le bien ne sera pas notre résidence, nous l'achetons avec pour objectif de le proposer à la location toute l'année.

Est-ce possible ?

Sous quelle forme doit se faire l'achat ? (indivision, SCI,...)

Est-on obligé de créer une entreprise ?

Internet n'est plus ce que c'était, et il est impossible d'obtenir des réponses claires. D'avance merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **06/01/2017** à **13:33**

Bonjour,

Votre intérêt est de créer une SCI, dont les statuts définiront les charges, engagements et responsabilités de chacun, le sort des parts éventuellement en vente, le remplacement du gérant en cas d'incapacité ou de décès etc etc etc ...